

Projets pédagogiques avec Intervenants Extérieurs (IE)

Procédure départementale

Qu'est ce qu'un Intervenant Extérieur?

- ▶ Personne extérieure à l'école, bénévole ou rémunérée, qui apporte son concours à l'enseignement des disciplines sur le temps scolaire.
- ▶ Une personne extérieure rémunérée peut l'être par :
 - Le financeur du projet pédagogique (Ecole, APE, collectivité territoriale, ...)
 - Son employeur qui le met à la disposition de la classe



Un employeur peut choisir de mettre à disposition un intervenant extérieur à disposition d'une classe sans demander de compensation de financière
⇒ Cette personne reste bien considérée comme Intervenant Extérieur rémunéré et est soumis à la législation qui s'y rapporte.

Pourquoi faire appel à un IE ?

- ▶ Compléter l'action de l'enseignant par une ouverture de l'école sur le monde extérieur → **FACULTATIF**.
 - ▶ Enrichir les projets pédagogiques des classes en sollicitant l'appui technique de personnes qualifiées → **FACULTATIF**.
 - ▶ Répondre aux exigences des taux d'encadrement applicables aux différentes Activités Physiques et Sportives → **OBLIGATOIRE**.

CATÉGORISATION DES ACTIVITÉS PHYSIQUES SPORTIVES	
Les activités à encadrement renforcé	Activités de pleine nature et à faible intensité
Les activités individuelles	
* Activités sur une échelle d'encadrement et activités assemblées	<ul style="list-style-type: none"> • Activités en milles réveillés (éveil, réveil, matinée, midi, quelle que soit la durée) • Activités de repos (marche, étirements, préparation physique, etc.)
* Bénéficiant des mesures moyenne et basse intensité	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de repos et de repos moyen (marche, étirements, préparation physique, etc.) • Tous les autres
* Tous les autres	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les autres
* Activités sur route	
* Sports dépendants	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques (courses, 1 km, 5 km, 10 km, 21 km) quel que soit le niveau d'entraînement
* Activités aquatiques et subaquatiques	<ul style="list-style-type: none"> • Activités aquatiques (natation, plongeon, plongée sous-marine, canoë-kayak, etc.) dans l'eau douce ou salée, dans les milles naturel et aménagé • Activités aquatiques (natation, plongeon, plongée sous-marine, canoë-kayak, etc.) dans l'eau douce ou salée, dans les milles naturel et aménagé
* Activités réalisées avec entraîneur	<ul style="list-style-type: none"> • Activité basée sur des disciplines associées à l'activité physique (natation, plongeon, plongée sous-marine, canoë-kayak, etc.) dans les milles naturels et aménagés • Jeux de mer (qualité de la zone d'évolution)
	<ul style="list-style-type: none"> • Activité basée sur des disciplines associées à l'activité physique (natation, plongeon, plongée sous-marine, canoë-kayak, etc.) dans les milles naturels et aménagés • Activité basée sur des disciplines associées à l'activité physique (natation, plongeon, plongée sous-marine, canoë-kayak, etc.) dans les milles naturels et aménagés

ENCADREMENT DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES													
• Dans le cadre des <u>enseignements réguliers</u> (sauf si l'école ou cette énumération n'y joue)													
L'enseignant est suffisant.													
La participation des deux enseignants apporte des modalités d'apprentissage entourées dans le cadre d'enseignements réguliers. Elles se réservent dans le cas d'un enseignement spécifique ou production d'enseignements supplémentaires pour 15 élèves.													
• Dans le cadre des <u>enseignements accrus</u>													
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nombre de matinées ou de séances hebdomadaires</th> <th>Nombre d'élèves</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Entre 10 et 15h</td> <td>Jusqu'à 10 élèves,</td> </tr> <tr> <td>L'enseignant + un intervenant agréé ou un autre enseignant</td> <td>Fournissement d'un intervenant agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 15 élèves</td> </tr> <tr> <td>Entre 10 et 15h</td> <td>Jusqu'à 10 élèves,</td> </tr> <tr> <td>Un intervenant agréé ou un enseignant supplémentaire pour 15 élèves</td> <td>Au-delà de 10 élèves, fournissement d'un intervenant agréé ou un enseignant supplémentaire pour 15 élèves</td> </tr> </tbody> </table>		Nombre de matinées ou de séances hebdomadaires	Nombre d'élèves	Entre 10 et 15h	Jusqu'à 10 élèves,	L'enseignant + un intervenant agréé ou un autre enseignant	Fournissement d'un intervenant agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 15 élèves	Entre 10 et 15h	Jusqu'à 10 élèves,	Un intervenant agréé ou un enseignant supplémentaire pour 15 élèves	Au-delà de 10 élèves, fournissement d'un intervenant agréé ou un enseignant supplémentaire pour 15 élèves		
Nombre de matinées ou de séances hebdomadaires	Nombre d'élèves												
Entre 10 et 15h	Jusqu'à 10 élèves,												
L'enseignant + un intervenant agréé ou un autre enseignant	Fournissement d'un intervenant agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 15 élèves												
Entre 10 et 15h	Jusqu'à 10 élèves,												
Un intervenant agréé ou un enseignant supplémentaire pour 15 élèves	Au-delà de 10 élèves, fournissement d'un intervenant agréé ou un enseignant supplémentaire pour 15 élèves												
• Les activités à encadrement réduit : Taux d'encadrement minimum qui doit coïncider avec													
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nombre de matinées ou de séances hebdomadaires</th> <th>Nombre d'élèves</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Entre 10 et 15h</td> <td>Jusqu'à 10 élèves,</td> </tr> <tr> <td>L'enseignant + un intervenant agréé ou un autre enseignant</td> <td>Fournissement d'un intervenant agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 15 élèves</td> </tr> <tr> <td>Entre 10 et 15h</td> <td>Jusqu'à 10 élèves,</td> </tr> <tr> <td>Un intervenant agréé ou un enseignant supplémentaire pour 15 élèves</td> <td>Au-delà de 10 élèves, fournissement d'un intervenant agréé ou un enseignant supplémentaire pour 15 élèves</td> </tr> </tbody> </table>		Nombre de matinées ou de séances hebdomadaires	Nombre d'élèves	Entre 10 et 15h	Jusqu'à 10 élèves,	L'enseignant + un intervenant agréé ou un autre enseignant	Fournissement d'un intervenant agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 15 élèves	Entre 10 et 15h	Jusqu'à 10 élèves,	Un intervenant agréé ou un enseignant supplémentaire pour 15 élèves	Au-delà de 10 élèves, fournissement d'un intervenant agréé ou un enseignant supplémentaire pour 15 élèves		
Nombre de matinées ou de séances hebdomadaires	Nombre d'élèves												
Entre 10 et 15h	Jusqu'à 10 élèves,												
L'enseignant + un intervenant agréé ou un autre enseignant	Fournissement d'un intervenant agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 15 élèves												
Entre 10 et 15h	Jusqu'à 10 élèves,												
Un intervenant agréé ou un enseignant supplémentaire pour 15 élèves	Au-delà de 10 élèves, fournissement d'un intervenant agréé ou un enseignant supplémentaire pour 15 élèves												
Caractéristiques :													
<ul style="list-style-type: none"> • Sorties : seules en dehors de l'école : → Information départementale : 1 heure pour 5 élèves 													
<ul style="list-style-type: none"> • Natation : Taux d'encadrement pour l'activité natation : 1 intervenant agréé pour 10 élèves, le regroupement de classes sur plusieurs semaines concernées est à privilégier en communiquant sur ce sujet. 													
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Grande classe</th> <th>Grande classe comportant des classes préparatoires d'élèves maternels</th> <th>Grande classe comportant des classes préparatoires d'élèves élémentaires</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>De 0 à 30 élèves</td> <td>1 enseignant</td> <td>2 enseignants</td> </tr> <tr> <td>De 30 à 50 élèves</td> <td>1 enseignant</td> <td>2 enseignants</td> </tr> <tr> <td>De 50 à 60 élèves</td> <td>1 enseignant</td> <td>2 enseignants</td> </tr> </tbody> </table>		Grande classe	Grande classe comportant des classes préparatoires d'élèves maternels	Grande classe comportant des classes préparatoires d'élèves élémentaires	De 0 à 30 élèves	1 enseignant	2 enseignants	De 30 à 50 élèves	1 enseignant	2 enseignants	De 50 à 60 élèves	1 enseignant	2 enseignants
Grande classe	Grande classe comportant des classes préparatoires d'élèves maternels	Grande classe comportant des classes préparatoires d'élèves élémentaires											
De 0 à 30 élèves	1 enseignant	2 enseignants											
De 30 à 50 élèves	1 enseignant	2 enseignants											
De 50 à 60 élèves	1 enseignant	2 enseignants											

Les activités d'enseignement

On répartit les activités en 4 catégories :

- ✓ Enseignement des Activités Physiques et Sportives (à l'exception de la Danse et des Arts du Cirque)
- ✓ Enseignement de l'Education à la Sécurité Routière
- ✓ Enseignement des activités artistiques (dont la Danse et les Arts du cirque)
- ✓ Les autres enseignements



Les conditions nécessaires à respecter pour permettre une intervention extérieure sont spécifiques à chaque catégorie

Cas de l'enseignement des Activités Physiques et Sportives

(à l'exception de la danse et des arts du cirque)

Intervenants
agréés par
l'IA-DASEN



Intervention
autorisée par
le/la
directeur/trice
d'école

L'agrément des IE pour les APS

- ❖ L'agrément reconnaît la capacité de la personne à intervenir sur le temps scolaire.
- ❖ Cette capacité est mesurée par la vérification :
 - Des compétences techniques pour l'activité concernée de cet intervenant
 - De son honorabilité
- ❖ Les modalités de délivrance de l'agrément dépendent :
 - Du type d'intervenant
 - Du statut de l'intervenant



L'agrément des IE est obligatoire dès la première séance d'intervention

2 types d'intervenants

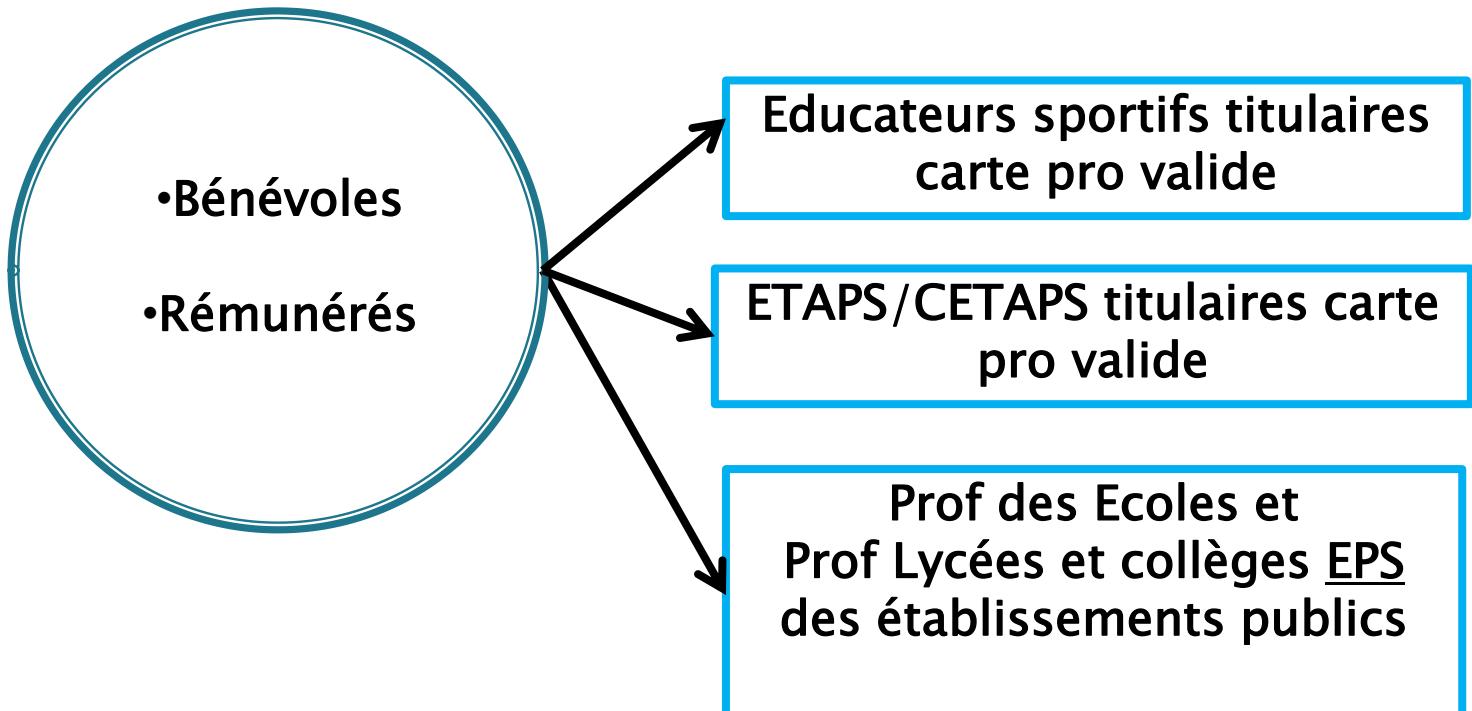
- ▶ Les intervenants bénéficiant d'une réputation d'agrément

Réputation d'agrément = Reconnaît que l'IE dispose de la capacité (compétences techniques + honorabilité) à intervenir sur le temps scolaire autrement que par une vérification des services de la DSDEN.

- ▶ Les intervenants ne bénéficiant pas d'une réputation d'agrément

INTERVENANTS BENEFICIAINT D'UNE REPUTATION D'AGREMENT

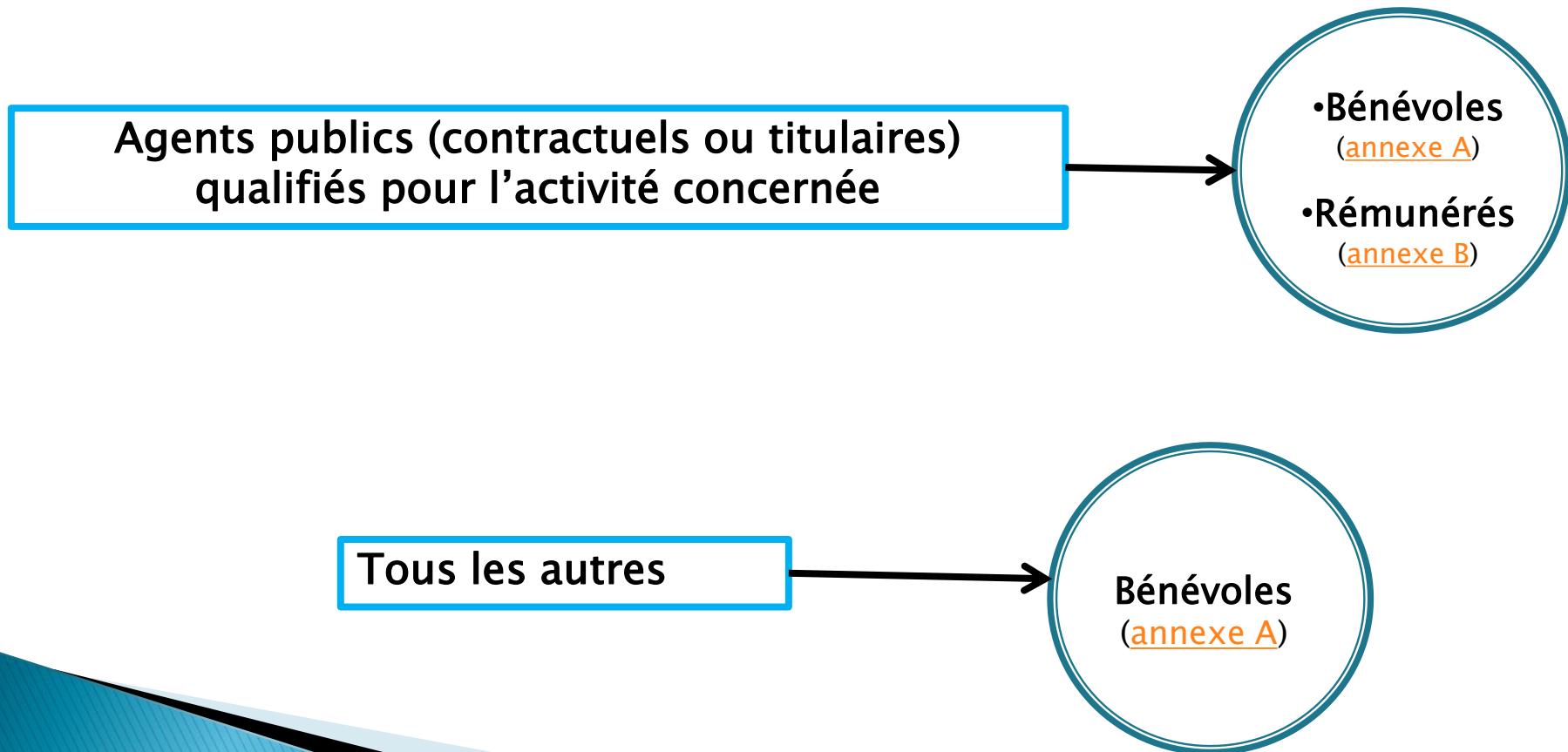
AGREES DE DROIT => Pas de procédure de demande d'agrément



Les PE et les PLC EPS des établissements privés sous contrat avec l'Etat ne bénéficient d'une réputation d'agrément que pour intervenir à titre bénévole.

INTERVENANTS NE BENEFICIAINT PAS D'UNE REPUTATION D'AGREMENT

NON AGREES DE DROIT => Soumis à une procédure de demande d'agrément



DEMANDES EXPRESSES D'AGREMENT

(concernent les IE qui ne bénéficient pas de la réputation d'agrément)

A adresser à l'IEN de Circonscription 3 semaines avant le début du module

IE bénévoles

IE ne disposant d'aucun justificatif de compétences pour l'activité concernée

IE bénévoles et/ou rémunérés selon les cas

IE disposant pour l'activité concernée :
-d'une qualification
-certification
-brevet (pisteur-secouriste /BNSSA)
-titre à finalité pro
-attestation de compétences

Participation de la personne à une session d'agrément organisée par CP EPS (validité 5 ans)

+
Formulaire de demande d'agrément à compléter par le/la directeur(trice)

Formulaire de demande d'agrément correspondant à compléter par le/la directeur(trice)

+
joindre photocopie du document justifiant des compétences

Vérification compétences techniques par le CPC EPS + Honorabilité (FIJAISV) par la DSDEN

Agrément délivré pour 1 an par l'IA-DASEN/A-DASEN

Cas de l'enseignement de l'Education à la Sécurité Routière

- Les séances pratiques engins roulant en milieu protégé et les sorties à vélo hors l'école**
→ Suivre la procédure applicable à l'intervention de personnes pour les Activités Physiques et Sportives
- Les autres activités qui concernent l'ESR (activités théoriques et activités qui concernent l'enfant piéton)**



Cas de l'enseignement des activités artistiques

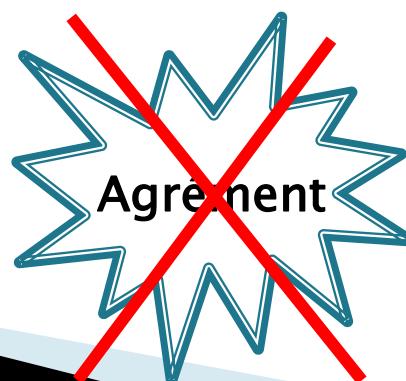
(dont la danse et des arts du cirque)

Intervention autorisée par le/la directeur/trice d'école après vérification des compétences de l'intervenant sollicité

Détenir un diplôme d'enseignement pour l'activité artistique concernée

ou

Pouvoir justifier de 3 ans d'expérience professionnelle dans l'activité concernée sans interruption de plus de 2 ans entre le début de l'intervention et la dernière intervention professionnelle



Cas des autres enseignements



CONVENTIONS

Projets pédagogiques avec **Intervenants Extérieurs rémunérés**

- ✓ Support juridique fixant le cadre du partenariat.
- ✓ Signée entre la structure employant le/les IE et la DSDEN.
- ✓ Liste des personnes intervenants déclarée tous les ans par leur employeur et annexée à la convention.

Projets en Activités Physiques et Sportives

- De 1 à 3 séances : Convention facultative
- Au-delà de 3 séances : Appui sur convention + annexe obligatoire

Le/la directeur (trice) vérifie sur le site dédié (**plateforme Prim50-EPS-Rubrique « Accéder aux conventions »**) :

- l'existence d'une convention et prend appui dessus pour autoriser le projet
- l'IE déclaré dans l'annexe mise à jour annuellement



Pas de convention existante
Pas d'annexe à jour

→ Le/la directeur(trice) prend contact avec son CPC EPS pour que celui-ci puisse procéder à la régularisation de la situation avec la structure.

Projets en Activités artistiques

- Convention facultative

Le(la) directeur(trice) peut conseiller à un IE en activité artistique de se conventionner afin de figurer sur la plateforme (forme de catalogue départemental) → Mettre en relation avec le CPC EPS

Projets en Education à la Sécurité Routière

- Appui sur convention + annexe obligatoire

Projets dans les autres enseignements

- Pas de convention

VERIFICATION DES CONVENTIONS

Plateforme Prim50 → EPS → Rubrique « Accéder aux conventions »

ACADEMIE DE NORMANDIE
Liberté Égalité Fraternité

Prim 50

Ressources pédagogiques de la Manche

Numérique EAC **EPS** LV Français Maternelle Maths Respecter autrui Sciences Direction HG

Plan pHARE EANA/EFIV ASH

À LA UNE ★

PLANIFIER VOS RDV AVEC LES PARENTS D'ÉLÈVES

Vous trouverez ci-dessous une vidéo d'un collègue d'une autre académie qui présente comment mettre en place un planning de rendez-vous pour rencontrer les familles (pour (...))

INFO

Webradio50 ▾

Lettre d'infos ▾

LIENS

DSDEN de la Manche

ACADEMIE DE NORMANDIE
Liberté Égalité Fraternité

Prim 50

Éducation physique et sportive

Numérique EAC **EPS** LV Français Maternelle Maths Respecter autrui Sciences Direction HG

Plan pHARE EANA/EFIV ASH

Accueil > EPS

Éducation physique et sportive

À LA UNE ★

OPÉRATION CULTURE CHEVAL 25/26

Le Conseil Général de la Manche en partenariat avec la DSDEN 50 a mis en place le dispositif « Culture cheval » afin de permettre aux enseignants de développer des projets de (...)

RUBRIQUES

ACCÉDER AUX CONVENTIONS

Equipe départementale E.P.S de la Manche (50)

Programmes, Programmation et Progressions en EPS

Documents, formulaires et textes officiels

Outils pour construire des

Plateforme Prim50 → EPS → Rubrique « Accéder aux conventions »

The screenshot shows the 'Prim 50' EPS website. In the top navigation bar, the 'EPS' link is highlighted. Below it, the 'ACCÉDER AUX CONVENTIONS' section is visible. A red circle highlights the blue button labeled 'Accéder aux conventions en consultation'. Below the button, a note says 'Pour les enseignants (après authentification) -> cliquez ici'.

The screenshot shows the 'Magistère' login page. It features a large blue logo and the text 'Au service du développement de mes compétences'. On the right, there is a 'Se connecter' form with four input fields: 'Enseignement scolaire' (with a school icon), 'Enseignement supérieur' (with a graduation cap icon), 'Partenaires' (with a network icon), and 'Autre compte' (with a user icon). A red circle highlights the 'Enseignement scolaire' field.

The screenshot shows the 'Hub de fédération MENJS' page. It displays a message: 'Sans action de votre part, vous serez automatiquement redirigé(e) vers le fournisseur d'identité sélectionné dans 3 secondes.' Below this, the 'Choix du fournisseur d'identité' section is shown. A red circle highlights the dropdown menu where 'Academie Normandie' is selected. Another red circle highlights the 'Continuer' button.

The screenshot shows two pages for connecting with an OTP or password. The top page is titled 'Je me connecte avec mon OTP' with a 'Se connecter par OTP' button. The bottom page is titled 'Je me connecte avec mon mot de passe' and includes a 'Identifiant académique ou adresse mail' input field containing 'mdelelande', a 'Mot de passe' input field with dots, and a 'Se connecter' button. A red circle highlights the 'Se connecter' button on the password page.

Plateforme Prim50 → EPS → Rubrique « Accéder aux conventions »

The screenshot shows the Magistère platform interface. At the top, there is a header with the Magistère logo, the text "Au service du développement de mes compétences", and "Académie de Normandie". On the right side of the header is a yellow circular icon with "MM" and a dropdown arrow. Below the header, there is a navigation bar with links for "Mes espaces", "Catalogues", "Réseau des concepteurs", and "Tutoriels". The main content area has a title "Conventions en consultation et modification" and two tabs: "Cours" and "Page", with "Page" being the active tab. Below the tabs are two buttons: a blue button labeled "Consulter / Modifier les conventions EPS" and a pink button labeled "Consulter / Modifier les conventions EAC". At the bottom of the page is a dark blue footer bar with the text "RETOUR À L'ACCUEIL" and a house icon.

Au service du développement de
mes compétences

Académie de Normandie

MM

Mes espaces Catalogues Réseau des concepteurs Tutoriels

Conventions en consultation et modification

Cours Page

Consulter / Modifier les conventions EPS

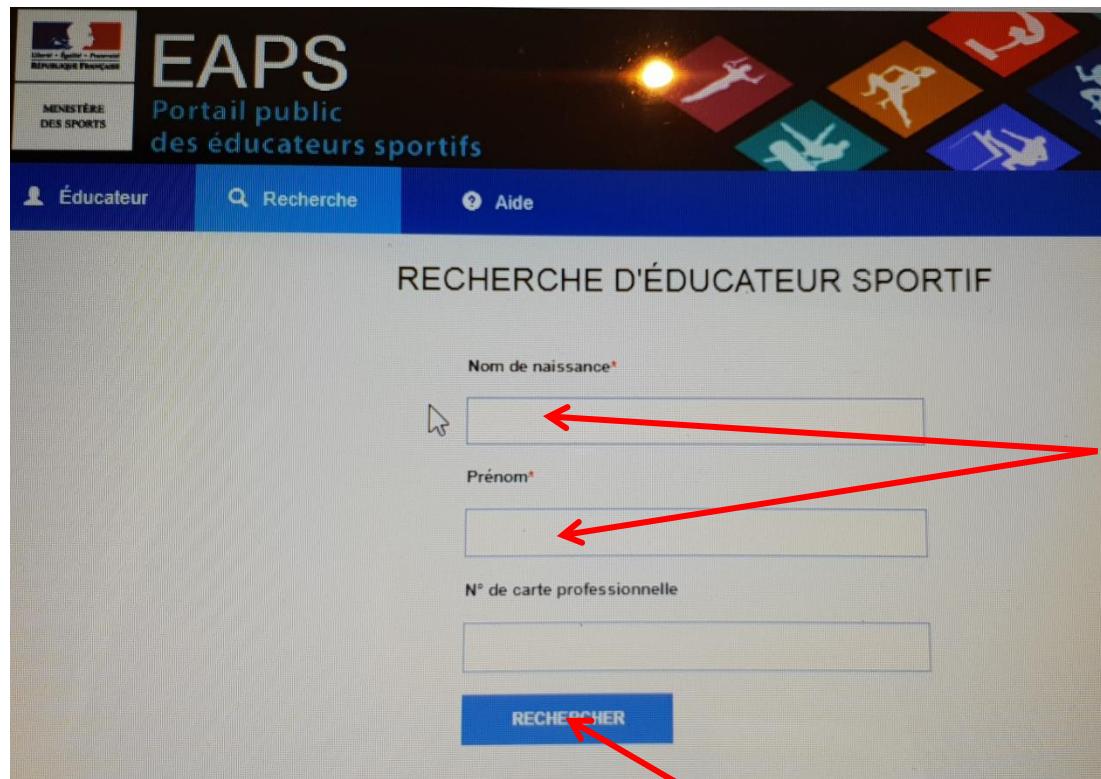
Consulter / Modifier les conventions EAC

RETOUR À L'ACCUEIL

Comment vérifier la réputation d'agrément d'un IE en Activités Physiques et Sportives si le projet ne s'appuie pas sur une convention (de 1 à 3 séances) ?

SITE EAPS → Vérification des Cartes pro valides des éducateurs sportifs

<http://eapspublic.sports.gouv.fr/CarteProRecherche/Recherche>



Entrer nom
de naissance
et le prénom
de
l'intervenant

Rechercher

The screenshot shows the EAPS (Portail public des éducateurs sportifs) website. At the top, there is a logo for the Ministry of Sports (Ministère des Sports) and the text "EAPS Portail public des éducateurs sportifs". Below the header, there are three navigation buttons: "Éducateur" (Educator), "Recherche" (Search), and "Aide" (Help). The main section is titled "RECHERCHE D'ÉDUCATEUR SPORTIF". It contains three input fields: "Nom de naissance*" with the value "GOTTINIAUX", "Prénom*" with the value "Sébastien", and "N° de carte professionnelle" (Professional card number) which is empty. A blue "RECHERCHER" (Search) button is located below these fields. At the bottom, a results table displays the search results:

Nom	Prénom	N° de carte professionnelle
GOTTINIAUX	Sébastien	05008ED0020

A red arrow points from the text "Cliquer sur le nom de l'éducateur (attention aux homonymes)" to the "GOTTINIAUX" entry in the table.

Cliquer sur le nom de
l'éducateur
(attention aux homonymes)

EAPS
Portail public
des éducateurs sportifs

MINISTÈRE DES SPORTS

Éducateur Recherche Aide

ETAT CIVIL

Titre : Monsieur
Prénom : Sébastien
Nom : GOTТИNIAUX

CARTE PROFESSIONNELLE

Carte professionnelle n°
05008ED0020
Expiré le
20/05/2024
Délivrée par
Préfecture de la Manche

QUALIFICATION 1

Diplômes universitaires Licence STAPS - activités physiques adaptées

Date d'obtention :
17/02/2004

Voir les conditions d'exercice
Encadrement et animation auprès de tout public des activités physiques ou sportives à un niveau d'initiation, d'entretien ou de loisir.
Encadrement des activités physiques ou sportives à destination de différents publics dans une perspective de prévention-santé ou de réadaptation ou d'intégration de personnes présentant l'altération d'une fonction physique ou psychique.

QUALIFICATION 2

Fonctionnaire territorial ETAPS

Date d'obtention :
20/06/2018

Voir les conditions d'exercice
Enseignement, animation ou encadrement de toute activité physique ou sportive ou entraînement de ses pratiquants dans l'exercice des missions prévues par le statut particulier des ETAPS.

1 – Vérifier la date de validité de la carte pro

2 – Vérifier la/les qualification(s)

Vérifier les conditions d'exercice spécifiques à la qualification et leurs limites

Organiser un projet pédagogique avec un IE

1. Identifier la catégorie à laquelle appartient l'activité pour laquelle l'intervenant est sollicité :

- ✓ Activités Physiques et Sportives
- ✓ Education à la Sécurité Routière
- ✓ Activités artistiques
- ✓ Autres activités

2. Suivre la procédure d'autorisation et de contrôle qui s'y rapporte

Tableaux de synthèse

- [Activités Physiques et Sportives \(APS\)](#)
- [Activités Artistiques](#)
- [Education à la Sécurité Routière \(ESR\)](#)

[Formulaire de déclaration de PP avec IE](#)

Points de vigilance

- Respecter les délais pour les demandes expresses d'agrément
(3 semaines minimum avant le début de l'intervention)
- Remplir correctement les infos des formulaires
(attention aux erreurs d'écriture qui retardent les procédures)

Où trouver les documents et formulaires ?

Site Prim 50 → Onglet EPS

<https://prim50.ac-normandie.fr/EPS>

Prim 50
Éducation physique et sportive

Numérique EAC EPS LV MDL Maternelle Maths Respecter autrui Sciences Direction

Accueil > EPS

Éducation physique et sportive

À LA UNE

RESSOURCES POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN MODULE AISANCE AQUATIQUE

Voici le diaporama présenté lors de l'animation aisance aquatique. A la fin de ce diaporama vous trouverez les documents à consulter à l'issue de ce temps de formation. Vous ...



LES ARTICLES

- DOCUMENTS SORTIES SCOLAIRES (21 mai) □ Sorties scolaires
- RESSOURCES POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN MODULE AISANCE AQUATIQUE
- OPÉRATION FOOT À L'ÉCOLE : AXE CULTUREL FOOT À L'ÉCOLE

Rubrique : Documents, formulaires et textes officiels

Prim 50
Éducation physique et sportive

Numérique EAC EPS LV MDL Maternelle Maths Respecter autrui Sciences Direction

Accueil > EPS > Documents, formulaires et textes officiels

Documents, formulaires et textes officiels

Cette rubrique regroupe les procédures et les différents textes de référence qui pourraient vous être utiles.

RUBRIQUES

- Encadrement des Activités Physiques et Sportives
- Intervenants Extérieurs
- Sorties scolaires

LES ARTICLES

- DOCUMENTS SORTIES SCOLAIRES (21 mai) □ Sorties scolaires
- PARTICIPATION D'INTERVENANTS EXTÉRIEURS AUX ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT (2 mars 2020) □ Intervenants Extérieurs
- CATÉGORISATION DES APS ET ENCADREMENT (6 septembre 2019) □ Encadrement des Activités Physiques et Sportives
- TEXTES OFFICIELS (6 septembre 2019) □ Sorties scolaires

**En cas de doute, n'hésitez pas
à solliciter les conseils de votre
CPC EPS ☺**